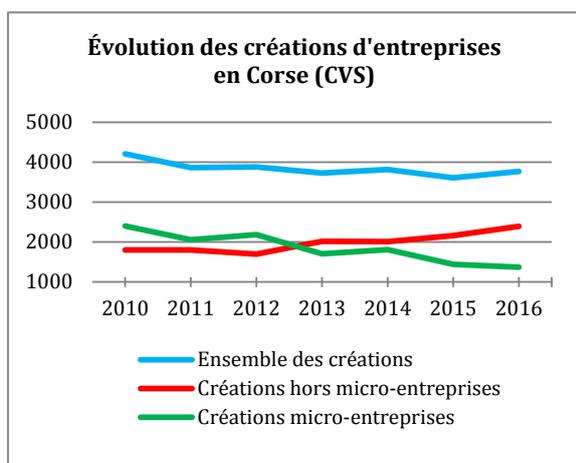


DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES CORSES EN 2016

DEMUGRAFIA DI L'IMPRESE CORSE

Des défaillances à la hausse malgré une légère reprise des créations d'entreprises portées par les entreprises classiques.

En 2016, **3 766 entreprises** ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole, soit **157 de plus qu'en 2015**, marquant une hausse de 4,4 % contre 5,2 % pour la France entière. Cette reprise est due aux créations hors microentreprises.



Au niveau départemental, **1435 entreprises** ont été créées en **Haute-Corse (+8 %) et 958 en Corse-du-Sud (+2 %)**. Les hausses sont uniquement du fait des créations des entreprises classiques : +14 % en Haute-Corse et +7 % en Corse-du-Sud. Pour rappel, en 2015, les deux départements enregistraient une baisse (-8 % en Haute-Corse contre -3 % en Corse-du-Sud), due exclusivement à la chute des créations des microentreprises.

Évolutions créations 2015 - 2016		
	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Micro-entreprises	-3%	-5%
Hors micro-entreprises	+7%	+14%
Ensemble entreprises	+2%	+8%

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
Note : données annuelles corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements
 - Sirene - Traitement Corsistat

Recul marqué des microentreprises

En 2016, **1374 microentreprises** ont été créées. Alors que leur part atteignait 57 % de l'ensemble des créations en Corse en 2010, elle est tombée à 36 % en 2016. Les créations ont ainsi **reculé de 5 %** entre 2015 et 2016.

Toute la France est marquée par ce repli mais dans des proportions plus faibles (-1 %), et la

part des créations des microentreprises sur l'ensemble est passée de 58 % en 2010 à 41 % en 2016.

Au niveau départemental la chute de ce statut d'entreprise est plus marquée en Haute-Corse où la part des créations est passée de 56 % en 2010 à 26 % en 2016, contre de 58 % à 48 % en Corse-du-Sud.

Des créations portées par le secteur des Services

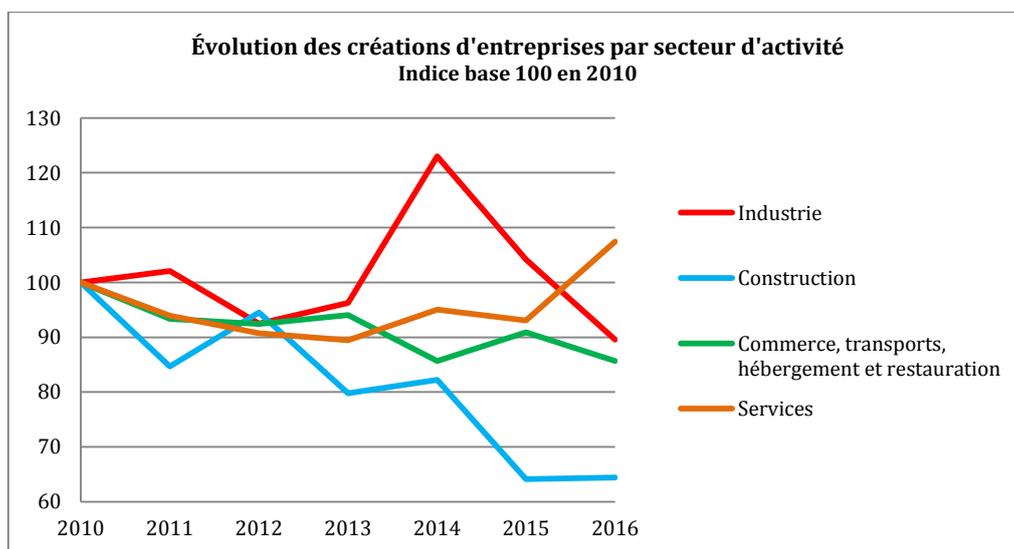
	ENSEMBLE DES CRÉATIONS			DONT MICROENTREPRISES		
	Nombre	Part	Évolution 2015/2016	Nombre	Part	Évolution 2015/2016
Industrie	214	5,7 %	-14,1 %	82	6,0 %	-18,0 %
Construction	681	18,1 %	+0,4 %	246	17,9 %	-10,2 %
commerce, transport, hébergement et restauration	996	26,4 %	-5,8 %	194	14,1 %	-34,2 %
Services	1876	49,8 %	+15,4 %	852	62,0 %	+9,8 %
Ensemble secteur	3766	100,0 %	4,4 %	1374	100,0 %	-4,9 %

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene – Traitement Corsistat

En 2016, une création d'entreprise sur deux s'est faite dans le secteur des **Services**, stimulée par les microentreprises dont **62 % des créations** sont dans ce secteur. La *Construction* repart légèrement à la hausse (+0,4 %). Le *Commerce, transport, hébergement et restauration* avec des créations en dents de scie depuis 2010 recule entre 2015 et 2016 (-5,8 %).

Cela représente plus d'un tiers de moins des microentreprises de ce secteur (-34,2 %). Dans **l'Industrie** la chute des créations entamée en 2015 se poursuit en 2016, soit **-14,1 %**.

Au niveau national seules les créations du secteur de la *Construction* se sont repliées (-3,6 %).

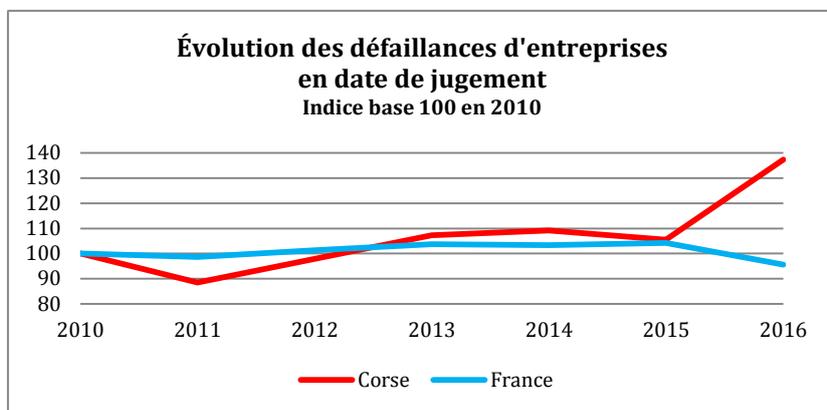


Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene - Traitement Corsistat

Défaillances : une situation qui se dégrade

En 2016, la Corse enregistre **452 défaillances d'entreprises contre 347 en 2015**, soit une **augmentation de 30 %**. Au niveau national, le nombre d'entreprises défaillantes diminue de 8,4 %.

Alors que les défaillances sont à parts égales dans les deux départements insulaires, la progression observée en Haute-Corse est plus marquée, soit +40,5 % sur un an contre 22,3 % en Corse-du-Sud.



Note : cumul annuel des données brutes en date de jugement
Source : Banque de France, Fiben – Traitement Corsistat

En Corse, les principaux secteurs d'activités se dégradent, contrairement au national qui affiche une nette amélioration. La **Construction** est le premier secteur

touché par les défaillances, il concentre **38 % du total des défaillances** et il se situe parmi les plus importantes évolutions sur un an (**+58,3 %**).

Principaux secteurs d'entreprises défaillantes	Nombre défaillances	Part	Évolution 2015/2016	Évolution 2015/2016 France
Construction	171	37,8%	+58,3%	-13,6%
Hébergement et restauration	78	17,3%	+27,9%	-8,0%
Commerce et réparation automobile	75	2,7%	+2,7%	-9,1%
Soutien aux entreprises	39	8,6%	+62,5%	-4,1%
Enseignement, santé humaine, action sociale et services aux ménages	36	8,0%	+5,9%	-5,3%
TOTAL DÉFAILLANCES	452	100,0%	+30,3%	-8,4%

Note : cumul annuel des données brutes en date de jugement
Source : Banque de France, Fiben – Traitement Corsistat

En Corse, les liquidations judiciaires étaient de **185 en 2015 et sont passées à 280 en 2016**, soit une hausse de **51,4 %**. Les

entreprises en liquidation ont pratiquement doublé en Haute-Corse. La hausse est d'environ 25 % pour la Corse-du-Sud.

	2015	2016	Évolution 2015/2016
Haute-Corse	71	138	+94,4%
Corse du sud	114	142	+24,6%
Corse	185	280	+51,4%

Source : Centre national des greffiers et tribunaux de commerce - Traitement Corsistat

Définitions

Création d'entreprise :

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Défaillance d'entreprise :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Microentreprise :

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Entreprise individuelle :

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.